Synthèse du dispositif Leader Sud 77

@LeaderSud77

Le programme LEADER, c'est …

Un programme européen innovant et local qui permet de **subventionner** des projets de développement des territoires ruraux

Inscrit dans le 2nd pilier de la Politique Agricole Fonds FEADER

En France, les Autorités de Gestion sont les Régions, les contrôleurs et payeurs sont les Agences de Service et de Paiement

5

GAL/LEADER en Ile-de-France

Le GAL LEADER SUD 77, c'est…

Une enveloppe de 1 161 000 € de crédits FEADER attribuée aux projets du territoire

Composé d'un groupe d'action locale (GAL) est une instance de concertation qui rassemble des acteurs publics et privés représentatifs du territoire

3 axes et 7 fiches actions

- Filières innovantes basées sur les agro-ressources de proximité
- Améliorer l'attractivité du territoire et redynamiser la vie rurale
- Valoriser les ressources naturelles d'intérêt majeur

Dépôt de dossier de demande de subvention jusqu'en **juin 2022**

Périmètre LEADER au 1er janvier 2018

EPCI

Communes sous PNR hors LEADER

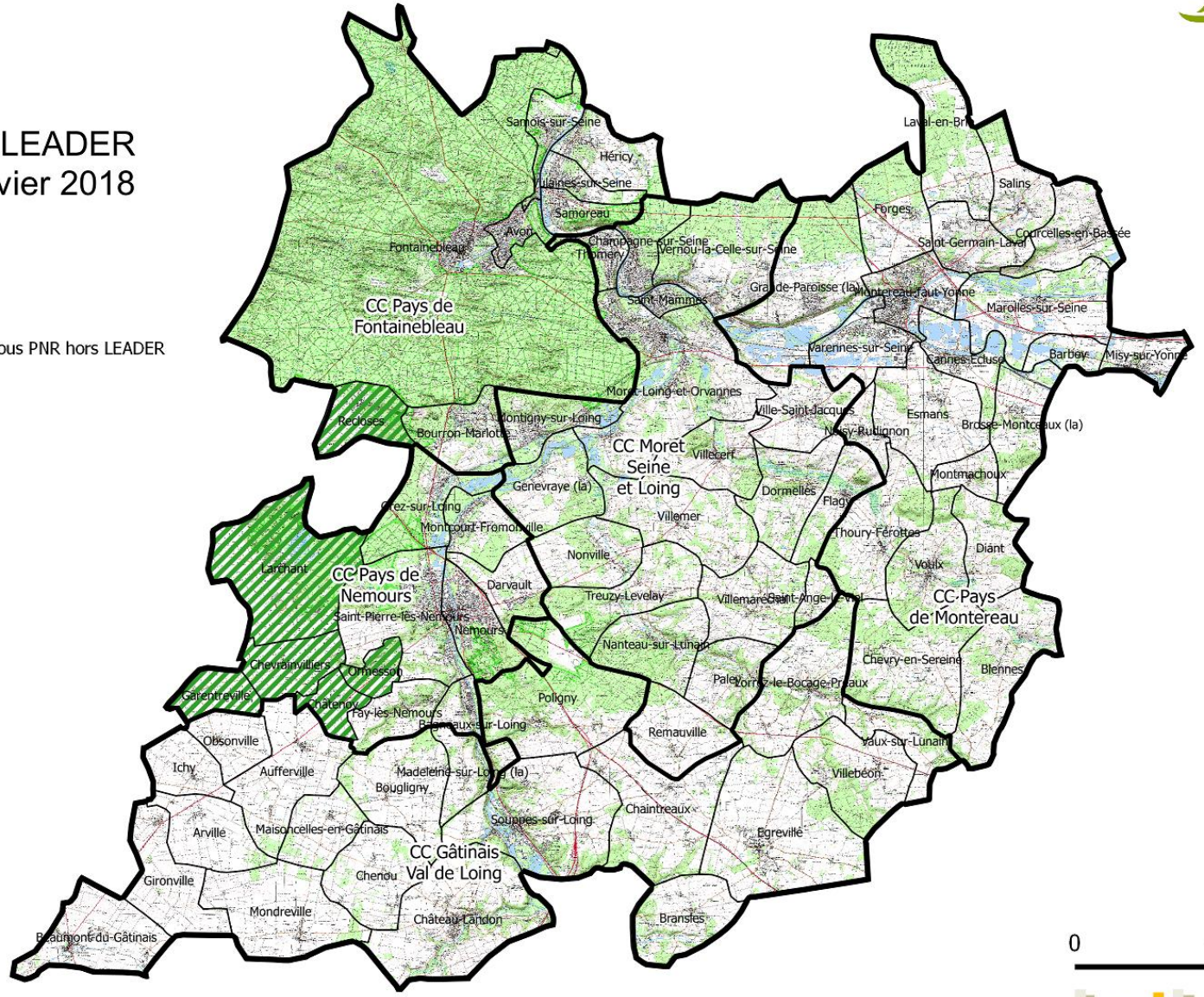

0 6 km

N

Cartographie : SAFER Île-de-France - 2018
Sources : SAFER Île-de-France

5 intercommunalités

76 communes

Les 7 axes stratégiques du GAL LEADER SUD 77

Axe 1 : développer le tourisme vert et fluvial

- Fédérer les actions existantes
- Développer les liaisons douces
- Identifier et valoriser le patrimoine naturel et culturel
- Favoriser les échanges et savoir-faire locaux

Axe 2 : Favoriser l'agritourisme et l'économie de proximité (circuits courts)

- Mettre en œuvre une signalétique pour les fermes
- Développer l'accueil à la ferme
- Développer l'économie de proximité, produ locaux en cir courts

Axe 3 : Consolider les filières biomasse agricoles et bois

- Soutien des filières biomasses et énergie
- Bonnes pratiques en lien avec les PCET et PIET

Axe 4 : Soutenir et valoriser les productions agricoles et alimentaires autour de la transformation

- Elevage lait viande emblématique du territoire
- Développer les légumes de plein champ
- Soutien aux activités agro-alimentaire emblématiques du territoire

Axe 5 : Mobilisation durable de la ressource bois

- Structuration de la filière bois
- Animation en vue d'une amélioration de la gestion foncière

Axe 6 : Protéger la ressource en eau

- Agriculture économe en intrants au sein de périmètres de captage
- Soutien aux conversions AB et aux investissements environnementaux
- Revalorisation des anciennes carrières

Axe 7 : Coopération

- Partager des expériences réussies
- Accompagner l'émergence de projets expérimentaux et innovants pour le territoire

Fiche Action 1 « Développer le tourisme vert et fluvial à partir des axes majeurs »

Objectifs stratégiques :

S'appuyer sur le patrimoine naturel et culturel comme levier de développement
Faire du territoire une destination privilégiée des franciliens
Contribuer à l'attractivité du territoire et à la dynamisation de la vie locale

Opérations soutenues

a) Fédérer les actions existantes en termes d'objectifs et d'outils communs (marketing territorial, communication, signalétique, harmonisation et mutualisation des pratiques)
b) Développer les liaisons douces le long des cours d'eau et le cyclotourisme
c) Identifier et valoriser les différents éléments du patrimoine naturel et culturel
d) Favoriser les échanges et l'appropriation des savoir-faire locaux

Dépenses éligibles :

Equipements touristique, signalétique, création de système d'information local en réseau
Organisation de manifestations culturelles et artistiques
Etudes, frais salariaux, communication.

Pour qui :

Collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires
Associations Loi 1901, TPE et PME sous conditions

Taux d'aide :

Variable entre 60 et 100%

Fiche Action 2 « Favoriser l'agritourisme et l'économie de proximité »

Objectifs stratégiques :

Attirer les populations touristiques au sein des fermes et des villages ruraux
Participer à l'organisation de la chaîne alimentaire au niveau local
Améliorer la compétitivité des entreprises agricoles et artisanales

Opérations soutenues

a) Mettre en œuvre une signalétique spécifique pour les fermes
b) Développement de l'accueil à la ferme
c) Développement de l'économie de proximité autour des produits locaux en circuit court, dont les commerces multiservices s'il n'y a pas d'équivalent sur la commune

Dépenses éligibles :

Signalétique et supports d'information
Construction, équipement et travaux d'aménagement pour l'accueil du public, la production, le conditionnement et la vente de produits agricoles
Etudes, frais salariaux, communication

Pour qui :

Exploitants agricoles
Collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires
Associations Loi 1901, TPE et PME sous conditions

Taux d'aide :

Variable entre 60 et 100%

Fiche Action 3 « Consolider les filières biomasse agricole et bois intégrées»

Objectifs stratégiques :

Améliorer la résilience du territoire, son attractivité et les solidarités locales
Faire du Sud 77 un territoire pilote de la transition énergétique
Encourager l'innovation et le développement des connaissances des filières biomasses
Mettre en œuvre un plan de réduction de la dépendance énergétique et de lutte contre la précarité énergétique

Opérations soutenues

a) Soutien des filières biomasse et énergie sur les exploitations agricoles
b) Diffusion des bonnes pratiques auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, artisans, collectivités, industriels, bureaux d'étude, bailleurs sociaux…)

Dépenses éligibles :

Signalétique et supports d'information
Construction, équipement et travaux d'aménagement pour l'accueil du public, la production, le conditionnement et la vente de produits agricoles
Etudes, frais salariaux, communication

Pour qui :

Exploitants agricoles
Collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires
Associations Loi 1901, TPE et PME sous conditions

Taux d'aide :

Variable entre 30 et 100%

Fiche Action 4 « Soutenir et valoriser les productions agricoles et agroalimentaires par la création de la valeur ajoutée autour de la transformation »

Objectifs stratégiques :

Faire des activités agricoles et agroalimentaires un véritable pilier du développement

Pallier au manque d'outils de 1ère transformation et de dispositifs logistiques pour répondre à l'enjeu transversal d'organisation de la chaîne alimentaire

Opérations soutenues

a) Développement de l'élevage autour des filières d'élevage lait et viande emblématique du territoire

b) Développement des légumes de plein champ

c) Soutien aux activités agroalimentaires emblématiques du territoire

Dépenses éligibles :

Investissements matériels de production et construction, équipement et travaux d'aménagement pour la filière élevage

Investissements liés à la mise en place d'une production légumes de plein champ ou la transformation

Etudes, frais salariaux, communication

Pour qui :

Exploitants agricoles

Collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires

Associations Loi 1901, TPE et PME sous conditions

Taux d'aide :

Variable entre 30 et 100%

Fiche Action 5 « Mobilisation durable de la ressource bois »

Objectifs stratégiques :

Mobiliser un gisement forestier sous exploité
Développer la sylviculture et sa compétitivité au travers de nouveaux débouchés
Préserver une fonction environnementale centrale

Opérations soutenues

a) Initier une dynamique collective pour structurer la filière bois
b) Animation en vue d'une amélioration de la gestion forestière

Dépenses éligibles :

Investissements liés à la transformation et la valorisation des produits forestiers
Travaux d'aménagement paysager du secteur bocager
Etudes, frais salariaux, communication

Pour qui :

Exploitants agricoles et sylvicoles
Propriétaires publics ou privés de terrains forestiers
Collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires
Associations Loi 1901, TPE et PME sous conditions

Taux d'aide :

Variable entre 40 et 100%

Fiche Action 6 « Protéger la ressource en eau »

Objectifs stratégiques :

Protection de la ressource en eau avec l'implication de la profession agricole
Adaptation progressive des systèmes agricoles pour répondre aux enjeux climatiques

Opérations soutenues

a) Sur les périmètres de captage, inciter aux productions agricoles économes en intrants
b) Soutien aux conversions en AB et aux investissements environnementaux
c) Revalorisation des anciennes carrières

Pour qui :

Exploitants agricoles et sylvicoles
Propriétaires de terrains agricoles
Collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires
Associations Loi 1901, TPE et PME sous conditions

Dépenses éligibles :

Investissements matériels de production, travaux d'aménagement d'anciennes carrières pour des opérations de reconquête agricole
Etudes, frais salariaux, communication

Taux d'aide :

Variable entre 24 et 100%

Fiche Action 7 « Coopération »

Objectifs stratégiques :

Conforter la stratégie du GAL
Accompagner l'émergence de projets expérimentaux et innovants pour le territoire

Opérations soutenues

Les projets de coopération sur les thématiques suivantes :

a) Filière élevage
b) La biomasse
c) Les projets en Ile-de-France : les circuits courts, l'eau, l'itinérance touristique…
d) Des projets en cohérence avec le Parc du Gâtinais
e) Dans le cadre du projet de Parc Bocage-Gâtinais

Dépenses éligibles :

Etudes, frais salariaux, communication
Déplacements (frais de déplacements, de repas, interprétariat…)

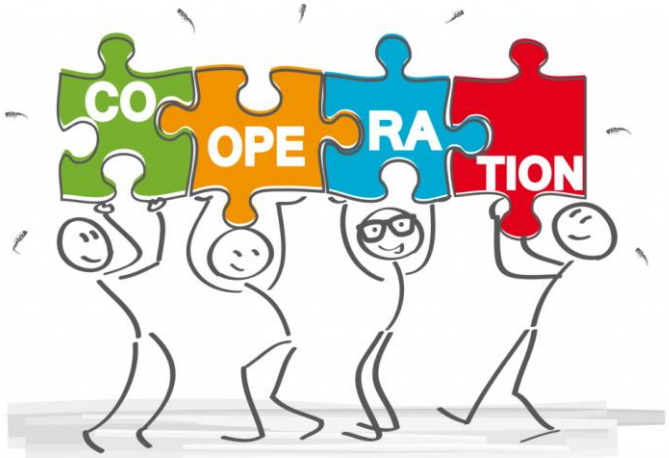

Pour qui :

Exploitants agricoles et sylvicoles
Collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires
Associations Loi 1901

Taux d'aide :

Variable entre 40 et 100%

Albane MOREL
Animatrice
06 78 74 57 24
albane.morel@safer-idf.com

Dominique LAPA
Gestionnaire
dlapa.leader@attractivite77.fr

SEINE-ET-MARNE ATTRACTIVITE
Quartier Henri IV – Place d'Armes
77300 Fontainebleau

https://www.facebook.com/leadersud77

https://www.reseaurural.fr/region/ile-de-france/gal-sud-seine-et-marne

PROGRAMME LEADER SUD 77